



Contact CGT :
Pour la FAPT 44 :
Sylvain LAMBLLOT
 06.88.10.10.40
Stéphane GICQUEL
 06.66.21.89.46

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Poste et l'Etat complices dans la destruction du service public postal !

En matière de service public postal, la fermeture du bureau de **Ste Marguerite (Commune de Pornichet)** annoncée pour le 10 novembre prochain, vient s'ajouter à la liste pléthorique des bureaux fermés ou transformés ces dernières années en Loire Atlantique. En effet, que ce soit pour des bureaux nantais, nazairiens ou ruraux, les fermetures ou transformation (ACP, Relais Poste, ou Facteurs Guichetier) portent atteinte à l'accessibilité du service public postal et bancaire de proximité. La population piégée se retrouve contrainte à faire des kilomètres pour accéder à un point bancaire ou postal dans une période où l'on parle de réduire l'impact des transports sur l'environnement ! C'est aussi une atteinte aux droits des administré-e-s les plus fragiles (personnes âgées, en situation de handicap, ou encore précaire).

En ce qui concerne **Ste Marguerite**, la **baisse d'activité de 43%** indiquée par la Poste correspond aussi à la **réduction des horaires d'ouvertures**, car en **2014** le bureau était ouvert **toute la journée du lundi au samedi**. Depuis **2020**, l'ouverture s'est réduite **au matin du lundi au vendredi** !

En créant des horaires inadaptés aux besoins des usager-e-s, la Poste organise la baisse d'activité !

Cette stratégie a malheureusement été validée par l'accord tripartite de présence postale conclu entre l'Etat, l'Association des Maires de France (AMF) et La Poste. Cet accord réduit les capacités d'opposition des Maires à la transformation ou à la disparition du bureau de Poste de leur commune.

A Ste Marguerite, la stratégie postale a d'abord été la mise en place d'un-e factrice-eur guichetier-e dont la journée de travail est divisée entre l'accueil physique en bureau le matin, puis d'une tournée de collecte aux entreprises l'après-midi. Cette position de travail créée, La Poste a pu dans un premier temps réduire l'amplitude horaire du bureau (les 12H d'ouverture hebdomadaires obligatoires étant respectées dans ce cas), limiter le nombre de services proposés, **tout en programmant une fermeture définitive pour fréquentation insuffisante** !

Si La mobilisation de la population, et des élu-e-s a permis parfois de gagner le maintien de l'emploi et du bureau de poste sur la commune, comme à Donges ou à Missillac, et de déjouer ainsi les plans de La Poste et de l'Etat, il n'en n'est pas de même partout.

Le maintien d'un vrai bureau de poste et de l'ensemble de ses missions est un choix avant tout politique.

Pour la CGT, la Poste(SA) avec plus d'un milliard de bénéficiaires en 2022, peut financer sa présence sur le territoire. Il est anormal de priver les administré-es de leur bureau de poste, ou de faire payer la présence postale aux administré-es via les maisons de service aux publics (MSP), dont l'emploi est financé par la collectivité !